*Sur divers bancs.* Dans la Somme aussi ! Dans la Seine ! Dans la Loire !

**M. le Président.** — Messieurs, ne portons pas d'orages dans la Chambre (On rit).

*Un membre à droite.* — Cela viendra assez tôt.

**M. Plichon.** — L'arrondissement d'Hazebrouck a été particulièrement visité par le fléau. Dans la ville, les dommages sont considérables ; les jardins sont dévastés ; mais c'est surtout dans la campagne que l'orage a causé d'irréparables pertes.

De mémoire d'homme, on n'avait vu dans la contrée des grêlons d'une telle dimension. Leur grosseur dépassait celle d'un œuf de pigeon. Chassée par la violence du vent, cette masse de grêle a coupé à ras de terre les récoltes et les a complètement hachées. Elle a tué nombre d'oiseaux dans les champs ; les couvées de perdrix sont perdues ; des lièvres même ont été atteints. (Sourires).

Partout où a sévi l'ouragan, à Hazebrouck, Sercus, Morbecque, Bovre, Pradelles, Strazeele, Caestre, Vieux-Berquin, Bertheu, Boeschepe, Godewaersvelde, et dans bien d'autres localités, les récoltes qui s'annonçaient si belles ont été anéanties; c'est la désolation, la ruine.

Dans des cas semblables et notamment en 1884, après le passage du cyclone qui a dévasté toute une bande du territoire français, les pouvoirs publics sont venus avec empressement au secours des cultivateurs éprouvés.

En présence de l'étendue du sinistre qui frappe aujourd'hui quelques-unes de nos provinces et confiants dans la sollicitude des Chambres pour les travailleurs des campagnes, nous venons vous demander de voter un crédit provisoire d'un million destiné à faire face aux plus pressants besoins.

Nous avons en conséquence l'honneur de soumettre à vos délibérations la proposition de loi suivante, pour laquelle nous vous prions de bien vouloir déclarer l'urgence :

« *Article unique.* — Il est ouvert au ministère de l'intérieur, sur l'exercice 1886, au delà des crédits alloués par la loi de finances du 8 août 1885, un crédit extraordinaire d'un million de francs qui fera l'objet d'un chapitre distinct intitulé : « Secours aux populations éprouvées par la grêle et les orages. » Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1886. »

**M. Maurice Faure.** Ce projet fait double emploi avec celui qui doit présenter le Gouvernement.

**M. Sarrien.** *Ministre de l'intérieur.* Le Gouvernement a déclaré qu'il déposerait très prochainement une demande de crédit supplémentaire. Il n'a rien à ajouter aux explications qui ont été données par M. le ministre de l'agriculture. (Très bien ! très bien ! à gauche).

**M. le président.** — M. Plichon a déposé, en son nom et au nom de ses collègues, une proposition de loi ayant pour objet l'ouverture au ministre de l'intérieur d'un crédit de un million, destiné à venir au secours des populations éprouvées par la grêle et les orages. M. Plichon demande la déclaration d'urgence.

*Plusieurs membres à gauche.* — Nous attendrons le projet de loi du gouvernement.

**M. le président.** — Le Gouvernement a déclaré qu'il déposerait un projet de loi. Dans ces conditions, je consulte la chambre sur la déclaration d'urgence.

(Après une première épreuve à main levée, déclarée douteuse par le bureau, il est procédé à une seconde épreuve par assis et levé).

**M. le président,** *après avoir consulté le bureau.* L'urgence n'est pas déclarée. (Exclamations à droite).

Vous savez, Messieurs, que le projet de loi du Gouvernement profitera naturellement du bénéfice de l'urgence comme toutes les fois qu'il s'agit d'une demande de crédits. (Nouvelles exclamations à droite). Elle est de droit en ce cas.

Voici le texte de la proposition qui avait été déposée par les députés du Nord et du Pas-de-Calais et quelques uns de leurs collègues :

Article unique.— Il est ouvert au ministère de l'intérieur sur l'exercice 1886 au delà des crédits alloués par la loi des finances du 8 août 1885, un crédit extraordinaire de un million qui fera l'objet d'un chapitre distinct intitulé « secours aux populations éprouvées par la grêle et par les orages.» Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice de 1886.

Ont signé : MM. Plichon, des Rotours, de Frescheville, Delelis, Renard, Le Gavrian, Bergerot, Legrand de Lecelles, Delisse, Jonglez, Lefèvre-Pontalis, F. Le Roy, Lepoutre, Maurice, Déjardin, Bottieau, Thellier de Poncheville, Brame, Lefebvre du Prey, Levert de Clercq, de Lhomel, Hermary, Adam, de Champvallier, Blin de Bourdan, de Baudry-d'Asson.

### L'exportation du gros bétail français en Angleterre

**M. Sevaistre** développe une interpellation sur la prohibition dont l'exportation de notre gros bétail est l'objet de la part de l'Angleterre.

Il démontre que cet état de choses est très nuisible à l'agriculture qui essaie aujourd'hui de remplacer la culture du blé par la production de la viande.

Il demande que le gouvernement fasse cesser cette prohibition faite au mépris du traité de commerce.

**M. Develle** répond que depuis longtemps le gouvernement a fait des démarches pour faire cesser cet état de chose, mais sans pouvoir aboutir. Les négociations continueront.

**M. Sevaistre** dépose un ordre du jour portant que la Chambre prend acte des declarations du ministre, et l'engage à aboutir rapidement à une solution.

Cet ordre du jour, accepté par le gouvernement, est adopté par l'unanimité des votants soit 514.

### Les sucres

L'ordre du jour appelle la délibération de la loi sur les sucres.

**M. Sans-Leroy,** rapporteur, demande l'urgence au nom de la commission.

**M. Méline** appuie la demande d'urgence faite par le rapporteur.

**M. Daynaud** combat l'urgence. La question est trop grave pour être votée dans deux délibérations.

On remarque dans les tribunes et les couloirs un grand nombre de fabricants de sucre attirés par la discussion de cette question.

Après une réplique de M. Sans-Leroy, et quelques observations de M. Lockroy, l'urgence est mise aux voix et la majorité de 334 voix contre 192, sur 526 votants, est déclarée.

### L'élection de M. Gaulier

**M. Maurice Faure** dépose le rapport concluant à la validation de l'élection de M. Gaulier (Seine).

**M. Gaulier,** s'expliquant sur les attaques personnelles dont il a été l'objet, dit qu'il a été mis en disponibilité par retrait d'emploi pour des raisons auxquelles la politique n'était pas étrangère. Il a été réintégré plus tard sans avoir fait aucune démarche.

Il a donné sa démission après le coup d'Etat. (Applaudissements à gauche).

La droite interrompant l'orateur, celui-ci quitte la tribune. (Vive protestations à gauche).

**M. Raoul Duval.** — Lorsque l'honneur d'un collègue est en jeu, on ne doit pas interrompre. (Applaudissements à gauche.)

**M. Gaulier** remonte à la tribune, et, après de nouvelles explications, étant encore interrompu, il regagne sa place.

**M. Cunéo d'Ornano** dit que, sur le fait personnel, M. Gaulier n'a pas été interrompu ; les interruptions s'adressaient seulement aux réflexions de l'orateur sur le coup d'Etat.

**M. Gaulier** demande au ministre de la guerre de démentir ou de confirmer ses assertions.

**M. le général Boulanger** confirme pleinement les assertions de M. Gaulier : M. Gaulier n'a pas été chassé de l'armée. Il a été mis en retrait d'emploi, parce qu'il avait 1900 fr. de dettes.

Que ceux qui n'eurent pas 1,900 francs de dettes lui jettent la pierre. (Rires et applaudissements).

L'élection de M. Gaulier est validée.

### Le traitement des instituteurs

Sur la proposition de M. Steeg, le projet relatif au traitement des instituteurs est renvoyée à la commission chargée d'examiner le projet sur l'enseignement primaire. La séance est levée.

---

*SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE.* — *Paris 7 juin.* — Le minimum relatif des Iles-Britanniques devient de moins en moins important 765 mjm Valentia. La zone des basses pressions, qui s'étendait hier de la Suisse à la mer Noire, persiste et se creuse encore sur la Baltique ; de fortes pluies sont tombées vers Paris, en Lorraine et dans l'ouest de l'Allemagne.

La température baisse dans le nord et le sud de l'Europe ; elle a peu varié ailleurs. Le thermomètre marquait ce matin 2° à Haparanda, 13 à Paris, 17 à Nice et 25 à Constantinople.

En France, le vent des régions Nord domine avec température au-dessous de la normale. Les pluies vont continuer dans l'Est et le Nord en s'étendant vers les autres régions.

Hier, à Paris, pluie persistante.

Maximum, 19°4. Minimum, 12 3.

# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

### Tentative de meurtre à Wattrelos

Une affaire d'une certaine gravité se serait passée dimanche soir à Wattrelos, s'il faut en croire la rumeur publique.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir.

Vers onze heures, des cris de douleur se faisaient entendre dans le chemin du hameau du Petit-Courtrai, à l'extrémité du territoire de la commune, à quelques pas de la frontière belge. Les habitants des maisons voisines sortirent aussitôt ; ils aperçurent alors un homme couvert de sang et appelant au secours.

On le conduisit à l'estaminet du *Beau-Bouquet*, qui fait partie du Ballon. Là, on constata qu'il avait les bras dans un état pitoyable, lardés, pour ainsi dire, de coups de couteau. Pendant qu'on faisait les pansements les plus urgents, quelqu'un alla prévenir le garde-champêtre Bény, et celui-ci courut à son tour chercher M. le docteur Barbry.

A son arrivée, celui-ci, effrayé de la gravité des blessures de l'inconnu, le fit transporter à l'hôpital de Wattrelos. Cet homme n'avait pas reçu moins de six ou sept coups de couteau-poignard, tous graves et ayant determiné une abondante hémorrhagie.

On redouta un instant que, par suite de cette perte de sang, le blessé ne fût en danger de mort. La nuit se passa heureusement sans complications et, lundi matin, l'état de l'individu était relativement satisfaisant.

Interrogé de bonne heure par M. le commissaire de police de Wattrelos, il ne put que donner des renseignements assez ambigus, soit à cause de son extrême faiblesse, soit pour un motif ignoré.

Sa déposition peut ainsi se résumer :

« Je me nomme Louis Lepoutre, trieur de laines, « âgé de 36 ans. Je demeure à Tourcoing, rue de « Renaix, 5. Hier soir, vers huit heures, j'entrai « chez un cabaretier de Roubaix, Henri X..., que « je connaissais depuis longtemps. Nous bûmes « ensemble plusieurs verres de bière.

« Vers dix heures, X..., sa femme et moi, nous » nous dirigeâmes vers le Ballon en traversant le » Crétinier. Soudain, au Petit-Courtrai, X... » s'est précipité sur moi sans aucune provocation » de ma part et m'a frappé à plusieurs reprises à » l'aide d'un couteau-poignard. Il y mettait une » véritable rage. Il m'a même porté en pleine poi- » trine un coup qui m'aurait perforé le cœur si, » dans un mouvement de suprême désespoir, je » n'avais fait dévier l'arme qui m'a blessé grièvement au bras gauche. »

« La femme X..., en voyant cette scène, s'est » mise à crier ; quand on a entendu des portes » s'ouvrir, et le monde se disposer à venir, elle a » pris la fuite avec son mari. »

Tel est le récit de Lepoutre. Il renferme, on en conviendra, certaines obscurités.

Ainsi, qu'allaient faire ces trois personnes au Ballon, à onze heures du soir ?

Et comment admettre que X... ait tenté d'assassiner son ami — puisqu'en somme, ils étaient liés d'amitié — sans avoir un mobile.

L'ivresse parait absolument étrangère à cette affaire ; ni l'un ni l'autre n'avaient bu d'une manière déraisonnable.

On croit plutôt qu'il s'agit de quelque drame intime, de quelque vengeance inspirée par la jalousie.

Hier, à onze heures du matin, Lepoutre, se sentant mieux, a été reconduit en voiture à Tourcoing où il est soigné à son domicile. La femme X... s'était présentée à l'hôpital de Wattrelos pour visiter le blessé.

Qu'y a-t-il de vrai dans les allégations du trieur de laines ? L'accusation qu'il dirige contre X... est-elle fondée ? Il appartient à l'enquête judiciaire de le démontrer.

M. le commissaire de Wattrelos a immédiatement informé le parquet de Lille. L'instruction semble être assez compliquée, l'affaire ayant eu lieu à Wattrelos, la victime demeurant à Tourcoing et l'accusé à Roubaix.

Par mesure de prudence et bien qu'il n'y eut encore aucun mandat lancé contre X..., M. le commissaire central de Roubaix a cru devoir s'assurer provisoirement de cet homme. Lundi soir, à 8 heures, deux agents de la sûreté l'ont conduit au dépôt où il a passé la nuit.

On comprendra que, dans de telles conditions, il nous est impossible de donner aujourd'hui le nom du cabaretier inculpé.

*P. S.* — Le parquet a transmis à la police de Roubaix l'ordre de maintenir l'arrestation de X... et de le conduire dans la journée de mardi à Lille.

Cet homme se nomme Henri Delannoy, cabaretier au *Repos des Pêcheurs*, près de la passerelle du Hutin. Il a 38 ans.

Mardi matin, il a subi un premier interrogatoire dans lequel il a reconnu avoir porté plusieurs coups de couteau à Lepoutre, mais sans avoir l'intention de le tuer.

Nous donnons plus haut le récit fait par le trieur de laines ; voici celui du cabaretier :

» Je connaissais Lepoutre depuis plusieurs an- » nées. Il travaillait autrefois au peignage de M. » Alfred Motte ; chaque soir, en retournant à » Tourcoing, il longeait le canal et entrait chez » moi.

« Je le soupçonnai d'avoir des relations avec ma » femme et résolus de les surveiller tous les deux. » Dimanche soir, à huit heures, Lepoutre vint dans » mon estaminet, but deux « chopes » et partit en » se dirigeant vers le Crétinier.

» A dix heures, ma femme sortit sous prétexte » de chercher au Ballon une livre de café de con- » trebande. Je la suivis en tapinois.

« A cinquante mètres de la frontière, Lepoutre » la rejoignit. Ils continuèrent leur route ensem- » ble. Ce fut alors qu'outré de colère, je tombai à » bras raccourcis sur Lepoutre.

» Il me donna un coup de canne. Je ripostai en » tirant mon couteau. Après avoir frappé l'autre » à plusieurs reprises, je saisis ma femme par le » cou et l'entrainai à notre domicile commun.»

Cette version, si elle est exacte, expliquera les points obscurs que renfermait celle de Lepoutre.

G. C.

---

**La mort de M. Georges Pottier.** — M. le ministre des affaires étrangères a bien voulu, sur la demande de M. Auguste Lepoutre, député, télégraphier à notre résident au Tonkin, M. Paul Bert, pour avoir des détails sur la mort de notre infortuné concitoyen, M. Georges Pottier.

M. Paul Bert vient de répondre en confirmant la triste nouvelle.

M. Georges Pottier a été assassiné sur sa jonque, à la hauteur de Camkhé, sur le fleuve Rouge, en descendant de Laokaï, où il se proposait de fonder une succursale de sa maison d'Hanoï et où il avait conduit des marchandises.

La dépêche du résident général nous apprend en outre que, toujours insouciant du danger, M. Georges Pottier revenait seul à Hanoï et qu'il avait même refusé de se joindre à un convoi escorté, dont faisait partie M. Parreau, ancien directeur des affaires civiles et politiques.

---

**Nous avons le regret** d'apprendre la mort de M. Constantin-Joseph Mils, ancien directeur de l'Académie de peinture de Roubaix, décédé mardi matin dans sa soixante-dixième année.

M. Mils était né à Flamengry, arrondissement d'Avesnes. Elève des écoles académiques de Valenciennes, il se distingua de bonne heure par ses aptitudes pour les arts et obtint une bourse départementale qui lui permit de développer ses heureuses facultés sur un terrain plus propice en suivant à Paris les cours de l'Ecole royale des Beaux Arts.

Il était en même temps l'un des élèves les plus assidus de Picot, dont l'atelier comptait parmi les plus recherchés de l'époque.

M. Mils exposa au salon de 1846 et aux deux suivants des tableaux qui furent remarqués. Le gouvernement de Louis-Philippe lui avait promis divers travaux importants. Vint la révolution de 1848 qui empêcha de donner suite à cette commande.

Voyant ses espérances déçues, M. Mils alla se fixer à Bruxelles où, pendant quatorze ans, il professa avec talent. Mais l'amour du pays natal reprenant le dessus, il vint s'établir à Roubaix, où il fut aussitôt nommé professeur à l'Académie. C'était en 1863.

La même année, M. Mils créa le cours de peinture où il forma toute une pléiade de jeunes gens parvenus plus tard à la notoriété.

En 1882, les palmes d'officier d'Académie récompensèrent ces brillants services.

L'âge et l'état de santé de M. Mils le contraignirent à prendre sa retraite l'an dernier. Ses anciens élèves organisèrent en son honneur une manifestation sympathique dont nous rendîmes compte à l'époque.

Cet artiste de mérite jouissait à Roubaix de l'estime générale ; aussi sa mort causera d'unanimes regrets.

Il s'est éteint pieusement entre les bras de son beau-frère, le R. P. Thiels, de l'Ordre des Prémontrés.

Les funérailles de M. Mils auront lieu jeudi matin, à neuf heures et demie, en l'église Sainte-Elisabeth.

---

**L'ouverture de la pêche.** — Un de nos correspondants particuliers de Paris nous adresse la dépêche suivante :

Paris, 7 juin. — Le président de la République a transmis à M. le préfet du Nord, en le priant de l'examiner avec bienveillance, la pétition qui lui avait été remise par M. Florin, président des sociétés de pêcheurs à la ligne de la ville de Roubaix, à l'effet d'obtenir que la date d'ouverture de la pêche soit avancée de deux jours.

Nous recevons d'autre part la dépêche suivante :

Paris, 7 juin. — En raison des fêtes de la Pentecôte, le ministre vient d'avancer de deux jours, l'ouverture légale de la pêche, qui aura donc lieu le dimanche 13 juin, au lieu de mardi 15.

---

**Une enquête** d'utilité publique est ouverte au sujet du classement et de la mise en état de viabilité de la rue Parmentier.

Pendant treize jours, du 8 au 21 juin, le projet et les pièces ci-dessus visées seront déposés au secrétariat de la mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 22, 23 et 24 juin, de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

---

**Encore un noyé.** — Dans la soirée de dimanche, vers sept heures, le garde-champêtre Wanin et M. Louis Souans, teinturier à Roubaix, rue des Champs, ont retiré du canal, près de l'écluse de la Mazure, à Wasquehal, le cadavre d'un homme dont l'identité n'a pu être établie. On croit cependant que le noyé devait habiter Roubaix ou Tourcoing.

Le corps a été transporté à la morgue de Wasquehal. Après l'avoir examiné, M. le docteur Jacquart a déclaré qu'il ne portait aucune trace de violences et a attribué la mort à un suicide.

Voici le signalement de l'inconnu : Il mesure 1 mètre 65 de taille, est chauve, dépourvu de coiffure, n'a ni barbe ni moustaches. Il doit être âgé de 50 à 55 ans. On a trouvé sur lui un porte-monnaie vide.

Quand on a repêché le cadavre, il était à peine refroidi, et on en conclut que la submersion remontait à quelques instants.

---

**Les conséquences de l'ivresse.** — Dimanche soir, un journalier, Martin R..., âgé de 69 ans et domicilié rue du Fontenoy, avait tellement sacrifié au dieu de la bière qu'il décrivait dans la rue les zigzags les plus effrayants. A un certain moment, il est tombé sur le trottoir et, dans sa chute, s'est démis une épaule. M. le docteur Largillière l'a fait admettre d'urgence à l'hôpital.

---

**Un feu de cheminée** s'est déclaré lundi soir chez M. Verdel-Jourez, marchand de confections, Grande-Rue, 37. Il a été promptement éteint par les habitants de la maison.

---

**Arrestation d'un contumax.** — Dimanche, la police de sûreté a procédé à l'arrestation d'un Rémois, nommé Fourné, condamné par défaut, en 1881, par le tribunal correctionnel de la Seine à deux ans de prison pour diverses escroqueries. La justice le recherchait vainement depuis cette époque.

---

**Coups et blessures.** — Dans la nuit de dimanche à lundi, les cris : A la police ! partaient de la rue Jean-Bart. C'était un marchand de pommes de terres frites qui venait d'être blessé au menton par un instrument contondant dont l'avait frappé un jeune homme, Louis V... Ce dernier aimait une jeune fille qui le délaissait et dont le marchand de pommes de terre frites était le père. Il a voulu se venger, à sa façon, de cet abandon ; mais la justice ne semble pas devoir goûter ce procédé par trop primitif.

---

**Les disciples** de l'aimable Gambrinus ont fêté à leur manière les journées de dimanche et de lundi ; chaque soir, le *violon* était encombré de pochards. Aussi les contraventions pour ivresse ont littéralement plu ; les agents étaient sur les dents.

Lundi soir, un jeune homme, Raymond W..., demeurant rue de Magenta, a été fort maltraité dans un estaminet de la rue du Fort par des ivrognes qui ont déguerpi à l'arrivée de la police.

Le même jour, à huit heures du soir, plus de cent personnes étaient rassemblées dans la rue Notre-Dame, où une couturière et un trieur de laines, logeant sous le même toit qu'elle, s'injuriaient réciproquement et faisaient un tapage infernal.

---

**Un rassemblement** considérable s'est formé lundi après-midi au coin des rues de Blanchemaille et du Fontenoy, où se passait un fait curieux. Vendredi, un essaim d'abeilles avait élu domicile en cet endroit; samedi, un cultivateur des alentours est venu le chercher, mais on écrasa par mégarde la reine — ce mot va peut-être faire bondir les farouches d'entre les *purs* ! Aussi, lundi, à une heure, l'essaim est revenu au même endroit et s'est posé sur une brouette de maçon, d'où l'on a eu beaucoup de peine à le déloger.

---

**Wattrelos.** — On nous fait remarquer que dans notre compte-rendu de la session de mai du conseil municipal, nous avons omis de mentionner le vote d'une subvention annuelle de 300 fr. à la société philharmonique les *Enfants de la Lyre*. Voici qui est fait.

— Désormais, la route de la Vieille-Place au Crétinier sera éclairée au pétrole et celle du Crétinier à Roubaix, au gaz.

— Lundi matin, le garde-champêtre Beny, a conduit à Lille, à l'asile Saint-Sauveur, un malheureux nommé Henri S..., frappé d'aliénation mentale. Cet homme, qui demeurait rue Royale, au Crétinier, avait des accès de démence dangereux. Jeudi et vendredi, il a démoli la toiture de sa maison et jeté les pannes dans la rue, au risque de blesser les passants; samedi, après avoir étendu de la paille dans son grenier, il a failli y mettre le feu en montant avec une lampe à pétrole.

---

**Flers.** — Les habitants du Pont du Breucq, organisent pour le dimanche 27 juin, un Concert-Festival, au bénéfice d'une famille malheureuse.

Il aura lieu dans le parc de Mme Descat, qui a bien voulu s'intéresser aussi à cette bonne œuvre.

De nombreuses sociétés ont promis leur concours, de sorte qu'on espère pouvoir compter sur une bonne recette.

---

**Les anciens élèves** de M. Mils sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 9 courant, à 8 h. 1/2 du soir, *café de l'Harmonie*, rue du Chemin de fer. But : Obsèques de M. Mils.

---

**AVIS AUX SOCIÉTÉS.** — Les sociétés qui confient l'impression de *leurs affiches, circulaires et réglements* à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

## TOURCOING

**Cinq fils télégraphiques,** mettant en communication Bruxelles avec Lille, le Havre, Tourcoing, ont été coupés hier matin à la frontière sur le territoire belge. La gendarmerie est sur la piste des coupables.

Dans l'après-midi les dégâts étaient réparés.

---

**Arrestation.** — Dans l'après-midi de dimanche, la gendarmerie a arrêté, pour outrages à la pudeur commis sur la voie publique, un sieur Angelus Desmettre, sujet belge, âgé de 47 ans, demeurant au hameau du *Haut-Judas*.

---

**La ducasse** du quartier de Notre-Dame de Lourdes a commencé dimanche : elle a pris cette année l'importance d'une véritable foire.

---

**Neuville-en-Ferrain.** — Dans l'après-midi d'hier le feu a pris, probablement par suite d'un vice de construction d'une cheminée, dans le grenier de l'estaminet « Au Chevalier vert », tenu par le sieur Vanoverschel et s'est communiqué à une maison voisine. A la première alarme les pompiers sont accourus et ont travaillé à combattre le fléau. Les dégâts ne sont pas encore évalués : ils sont couverts par une compagnie d'assurance.

## LILLE

Par décret du président de la République, M. Alphonse Bianchi, percepteur à Bersée, est nommé receveur des Hospices et du Bureau de bienfaisance, en remplacement de M. Dumoutiez, admis à la retraite.

---

**Transfert à Lille des Facultés de Douai.** — Nous avons dit que le conseil général des Facultés de l'Etat, du ressort académique de Douai, a, par 10 voix contre 3, émis un avis favorable au transfert à Lille des deux facultés de droit et des lettres de Douai.

Un journal de Lille annonce d'autre part que la question a été soumise au conseil supérieur des Facultés qui, par 7 voix contre 3 et une abstention, s'est prononcé pour le transfert à Lille.

La nouvelle que nous donnons plus haut, en ce qui concerne le conseil général des Facultés de l'Etat du ressort académique de Lille, est parfaitement exacte. Ce conseil se compose de quatre doyens et de deux délégués par faculté, sous la présidence du recteur. Les votes se sont partagés de la manière suivante, d'après le bruit qui court dans notre ville :

Pour Douai : MM. de Folleville, doyen de la faculté de droit ; Desjardins, doyen de la faculté des lettres ; Drumel, ancien député, professeur de droit, soit trois voix.

Pour Lille, le recteur, MM. Feder, professeur de droit ; Moy et Thomas, professeurs à la faculté des lettres, et les six délégués des facultés des sciences et de médecine, au total dix voix.

---

**L'accident de l'École des Arts et Métiers.** — Nouveaux détails :

On sait qu'un chemin de fer a été établi dans le chantier, boulevard Louis XIV, pour transporter les terres dans les bas-fonds des remparts situés entres le boulevard Julien-Destré et la rue du Grand-Balcon.

Des rails sont posés sur les remblais : ils ne pouvaient être consolidés sur ce sol mouvant d'autant plus qu'ils doivent être très souvent déplacés.

Au bout du remblai, près de la rue du Balcon, on a établi deux poutres en sapin de forte dimension sur lesquelles courent les roues de la machine et des wagonnets; le milieu est vide.

Ce matin, vers neuf heures et demie, c'était le troisième voyage, la machine arrivait sur ces poutres suivie de cinq wagonnets chargés de terre. Cette machine pèse environ six mille kilogrammes. Une des poutres céda sous ce poids et la machine fut renversée d'une hauteur de 12 mètres environ, entrainant les wagonnets. Le mécanicien et le chauffeur furent précipités sur les terres.

Malheureusement, le chauffeur eut le pied engagé dans une des roues de la machine et ne put se dégager. La chute ayant fait agir le piston de la machine, un jet de vapeur fut lancé sur le malheureux chauffeur et l'atteignit sur toutes les parties du corps.

Le mécanicien, rejeté un peu plus loin, n'a eu qu'une légère contusion.

On releva immédiatement le malheureux chauffeur et on le transporta dans le petit cabaret « du Zouave », où les premiers soins lui furent donnés en présence de M. le commissaire de Fives.

Puis il fut transporté à l'hôpital Saint-Sauveur. Le chauffeur si grièvement brûlé se nomme François Brackmann; il est célibataire, âgé de 36 ans, demeurant rue Brûle-Maison, 23.

Le mécanicien s'appelle Lambert Bya, âgé de 28 ans, demeurant rue St-Sauveur prolongée. Bien que sa blessure ne soit pas grave, il a été admis à l'hôpital.

A leur arrivée à l'hôpital, les médecins ont visité le chauffeur Brackmann ; ils ont constaté des brûlures sur tout le corps, devant et derrière. Ces brûlures sont du quatrième degré et présentent une très forte gravité, surtout celles sur le ventre.

Si des complications ne surviennent pas, le blessé n'est pas en danger de mort, mais il aura au moins une incapacité de travail pendant trois mois.

Les travaux ont été interrompus ; on s'occupe de relever la machine.

---

## Tribunal de Commerce de Roubaix

*Audience du lundi 7 juin.*

Présidence de M. Henry Bossut

Le procès relatif à une livraison d'engrais chimiques, qui avait été plaidé dans la dernière audience, obtient comme premier résultat la nomination de trois experts auxquels le tribunal confie la mission d'examiner la marchandise, de dire si elle est loyale et marchande et si elle contient les éléments prévus au contrat, d'indiquer, dans le cas contraire, dans quelle mesure ces éléments font défaut, et dans quelle proportion la marchandise a pu perdre quelques-uns de ces éléments.

—Les deux contestations, soumises aussi jeudi dernier, et qui avaient été soulevées à propos de chevaux, se résolvent aujourd'hui en faveur de MM. C... et M... — Ceux-ci sont admis à prouver que MM. C... père et fils leur avaient donné la garantie que le cheval troqué était âgé de 5 à 6 ans et se trouvait dans les conditions de santé requises. Dans la seconde affaire, le tribunal déclare satisfaire leur offre de soigner le cheval *couronné* tout en réservant cependant le droit de MM. C... père et fils à faire établir la dépréciation sur la valeur du cheval causée par l'accident.

— Le refus de prendre livraison d'une commission de 18 pièces tissus nouveauté amène à la barre M. P. W... fabricant, et MM. M... et Cie, négociants-commissionnaires. C'est encore sur la formule de l'expertise à intervenir que les parties diffèrent. Le Tribunal *invite les conseils à se mettre d'accord, d'ici la prochaine audience*, sur les termes du mandat à confier aux experts.

— Vient ensuite l'exposé d'un differend survenu entre M. P... courtier-juré et MM. B... et Cie, entrepositaires. Aux termes d'une convention, le produit des commissions sur les ventes publiques devaient être partagées à raison de 3/8 pour le premier et 5/8 pour les seconds. Cette dernière quotité était allouée à charge par MM. B... et Cie de couvrir les frais d'enregistrement et tous autres débours causés par *la location du magasin, la manutention, etc.*

Quand l'accord est intervenu le droit d'enregistrement avait été prévu pour 0.12 c. 1/2 0/0, ainsi que l'ont établi les lois et décrets qui régissent les marchandises passant en vente publique et d'une valeur dépassant, par lot, 500 fr. pour les laines et 300 fr. pour les déchets. Mais comme, depuis, il s'est adjugé des lots d'une importance moindre que le minimum fixé, le fisc, après avertissement, a imposé les ventes faites en dehors des prescriptions légales à raison de 2 0/0.

De là un excédent sur les frais d'enregistrement qui cause le litige actuellement pendant. Le demandeur, Me D.. veut se tenir aux conditions strictes du contrat : il prête son *ministère aux ventes* publiques moyennant une part de 3/8 de la commission à en revenir. Il n'a pas commis de faute parce qu'il ne peut pas se refuser à vendre les lots exposés si minimes qu'ils soient; et, en supposant qu'il y ait eu faute, ses adversaires y ont participé en recevant les marchandises dans leurs magasins. Subsidiairement et dans un but de conciliation, puisqu'on se trouve en présence d'un imprévu qui s'impose, il s'offre à partager l'excédent des droits d'enregistrement, mais dans les proportions prévues par la convention, c'est-à-dire à raison de 3/8 pour lui et 5/8 pour ses adversaires.

MM. B. et Cie, les défendeurs, soutiennent qu'ils *ne sont engagés* dans le paiement des droits d'enregistrement que pour le taux de 0 fr. 12 1/2 0/0. Si le fisc a réclamé un droit supérieur c'est parce que M. D... a commis une irrégularité en vendant des lots dont l'importance se trouvait hors des prescriptions légales, ce qu'il devait savoir comme officier ministériel, et enfin la part de commission qui leur est attribuée ne leur permettrait pas de supporter ces frais supplémentaires.

Le tribunal a retenu l'affaire pour en délibérer.

— Dans le compte-rendu d'une précédente audience nous avons parlé d'une affaire A. L.. libraire.

Il est bien entendu qu'il ne s'agissait nullement de M. A. Lesguillon, fils, imprimeur-libraire

## NORD

**Cour d'assises du Nord.** — *Résultats de la session.* — Le jury a statué sur 32 affaires. Il a jugé 41 accusés dont 11 ont été acquittés, 30 condamnés. Parmi ces derniers, 6 ont encouru la peine des travaux à temps, 8 celle de la réclusion et 16 celle de l'emprisonnement. La Cour a prononcé, durant la session, 49 années de travaux forcés, 55 ans de réclusion, 36 ans, 9 mois et 15 jours de prison, enfin 600 francs d'amende. Elle a, de plus, appliqué la relégation à deux condamnés et renvoyé, pour 3 ans, dans une maison de correction, une jeune fille acquittée comme ayant agi sans discernement.

**Cambrai.** — L'état de santé de M. le vicaire-général Cailleau donne, depuis quelques jours, de sérieuses inquiétudes !

Dès mardi dernier M. Cailleau se sentit indisposé. Le mercredi matin il ne put assister à la procession des Rogations. Le soir il confessa encore jusque vers huit heures, mais avec une grande fatigue, la langue semblait embarrassée. Le jeudi il se rendit au monastère des sœurs Clarisses dont il est depuis cinquante-trois ans, le directeur et l'aumônier. Comme de coutume, il dit la Sainte Messe, puis confessa.

Vers sept heures et demie il rentra chez lui, se sentant au visage une vive inflammation accompagnée d'enflure.

A dix heures il voulut néanmoins aller à la cathédrale pour l'office pontifical, il dut quitter le chœur dès l'introït.

Le soir et le lendemain le mal se déclara violemment. C'est un érysipèle compliqué d'albuminerie et accompagné d'assez graves désordres au cœur.

Hier après-midi, les médecins redoutant pour la nuit un violent accès de fièvre, l'auguste malade a été administré. Monseigneur de Lydda lui porta en grande solennité le Saint Viatique, et Monsieur l'archiprêtre lui donna l'Extrême-Onction.

M. Cailleau qui, rapporte l'*Emancipateur*, avait tenu à se revêtir de ses insignes, aurait voulu dire quelques mots. Mgr de Lydda, sur la demande expresse des médecins, le lui défendit. Il professa cependant à haute voix ses sentiments de foi et de confiance en Dieu, ajoutant : Je crois ce que croit l'Eglise, je rejette ce que rejette Rome, et notamment la secte récemment condamnée par Léon XIII : la Franc-Maçonnerie.

Depuis lors l'état du saint et vénérable chanoine s'est plutôt amélioré. La prostration est très grande, mais la fièvre a diminué. Les médecins disent qu'il y a plus d'espoir aujourd'hui qu'hier.

Nous osons espérer que les prières qui, de toutes parts, s'élèvent vers Dieu pour lui, le conserveront encore à la vénération et à l'affection du diocèse tout entier.

M. le vicaire général Cailleau est âgé de soixante-quinze ans.

— Le pèlerinage du diocèse de Cambrai à Lourdes aura lieu dans la dernière semaine d'août ; on partira le dimanche soir 22 août ou le lundi 23 ; on sera de retour le samedi 28 avant midi.

*L'archevêque présidera lui-même ce pèlerinage.*

— Le concours départemental d'animaux reproducteurs de l'espèce bovine se tiendra à Cambrai le lundi 13 juin.

## PAS-DE-CALAIS

**La grêle dans le Pas-de-Calais.** — Les dégâts occasionnés dans le département du Pas-de-Calais par les orages et la grêle sont évalués à plus de six millions.

## BELGIQUE

### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

**Mardi 8 Juin 1886**

*(De nos correspondants particuliers)*

#### A TOURNAI

Tournai, 8 juin, 3 h. 30 s. — Les libéraux l'emportent à 400 voix de majorité.

#### A ALOST

Alost, 8 juin, 3 h. 35 s. — Les candidats catholiques sont élus avec 700 voix de majorité.

#### A LIÉGE

Liége, 8 juin, 3 h. 45 s. — La liste libérale passe à une forte majorité.

#### A GAND

Gand, 8 juin, 4 h. s. — Jusqu'à cette heure, on connait les résultats du dépouillement des scrutins de huit bureaux. Ces résultats donnent 100 voix de majorité aux catholiques.

---

*Prix du pain pour servir de règle aux boulangers.* Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0.26 c. Pain de deuxième qualité, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme à 0.28,50. Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur, le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 0.31 c. Pain de fleur (dit pain français), composé de fleur de première qualité, le pain de 125 grammes est taxé à 4.25; les deux pains, à 8.50; les quatre pains, à 17.»»; les huit pains, à 34 c. Fait à l'Hôtel de la Mairie de Roubaix, le 7 juin 1886.

*Le Maire de Roubaix,* A. FAIDHERBE, adjoint.

---

**ÉTAT-CIVIL. — Roubaix,** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 juin. — Valentine Briffaut, rue de la Paix, 17. — Rosalie Barelbergh, Impasse Nabuchodonosor, maison Coursier. — Paul Jorion, rue de l'Hommelet, 35. — Berthe Bataille, Place Chaptal, 17. — Adolphine Toch, rue Saint-Laurent, cour Saint François, 10. — Auguste Dapsens, rue Jacquart, cité Jacquart, 2. — Jules Herckeurath, rue Vaucanson. — Emile Landrieu, rue d'Arcole, cour Ducoulombier, 4. — Albert Egels, rue Columelle, 30. — MARIAGES. — Léon Cateau, 29 ans, sans profession, rue de la Fosse-aux-Chênes, et Apolline Duhamel, 25 ans, sans profession. — Louis Bonnet, 25 ans, plafonneur, et Sidonie Thibaut, 21 ans, repasseuse, rue des Parvenus, 96. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 juin. — Julienne Planquart, 5 mois, rue Pierre-de-Roubaix, 65. — Céline Quinque, 56 ans, ménagère, rue d'Hem, maison Piat, 86. — Jeanne Bekaert, 1 mois, rue du Luxembourg, fort Cordonnier, 51. — Berthe Lambert, 5 mois rue du Fort, cour Leplat, 6. — Zélie Cerclaeys, 31 ans, rue d'Italie, 32. — Maximilien Lecat, 4 ans, rue de Courtrai, maison Masure, 19. — Alexandre Carrez, 57 ans, apprêteur, rue Decrême, cour Picavet, 1. — Paul Vanpeteghem, 1 mois, hameau de la Vigne. — Jean Detimmerman, Hôtel-Dieu.

NAISSANCE 31 mai (omise) Julienne Copejans.

**Tourcoing.** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 6 juin. — *Marie Dontreligne, sentier de Neuville.* — Jules Dilhac, rue de Boulogne. — Louis Terrein, rue du Chateau. — Louis Maron, au Blanc-Seau. — Emile Vienne, à la Croix-Rouge. — *Du 7.* — *Pierre* Specenier, rue du Bois. — Olivia Leblanc, rue de la Cloche. — Léontine Cardaen, rue du Cœur-Joyeux. — MARIAGE. — Edouard Derville, 27 ans, entrepreneur, et Jeanne Prys, 21 ans, sans profession. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 6 juin. — Emile Wytfels, 4 ans, à Marlière. — Louis Varlet, 68 ans, mécanicien, au Blanc-Seau. — Jean-Baptiste Bayart, 41 ans 9 mois, boulanger, rue de l'Industrie. — Du 7. — Justine Cattoire, 65 ans, sans profession, rue Verte. — Alfred Desreumaux, 1 mois 6 jours, rue de la Blanche-Porte. — *Marie Duduve, 18 ans 5 mois, sans profession, rue des* Urselines. — Louis Beusschaert, 3 ans 5 mois, rue du Tilleul. — Pierre Tighem, 73 ans 7 mois, tisserand, au Blanc-Seau. — Jules Tiberghien, 30 ans, rue de Paris.



## Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DESALMONT-MILLESCAMPS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-Joseph DESALMONT, directeur d'ouvroir pendant 54 ans chez MM. César et Joseph Pollet, décédé à Roubaix, le 5 juin 1886, à l'âge de 71 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 8 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 8 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 9 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 72.

Les amis et connaissances de la famille MILS-THIELS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Constantin-Joseph MILS, ancien directeur de l'Académie de peinture de Roubaix, Officier d'Académie, décédé à Roubaix, le 8 juin 1886, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 9 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 10 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 62.

Les amis et connaissances de la famille CASTELAIN-RYS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François CASTELAIN, décédé à Roubaix, le 7 juin 1886, à l'âge de 52 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 10 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mercredi 9, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, 45.

Les amis et connaissance de la famille POPPE-DECU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Jules-César POPPE, décédé à Croix, le 8 juin 1886, à l'âge de 19 mois et 4 jours, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange solennels, qui auront lieu le jeudi 10 courant, à 5 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 23, près la Croix-Blanche.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 9 juin 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Adolphe-Anacharsis CAPRON, décédé à Roubaix, le 12 mai 1886, dans sa 17e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mercredi 9 juin 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Victoire-Marie-Joseph LETIERCE, épouse M. Jules ARENSMA, décédée à Roubaix, le 6 mai 1886, à l'âge de 21 ans et 6 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mercredi 9 juin 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes : de Monsieur Léonard-Adolphe CASTEL, décédé à Roubaix, le 12 juin 1885, dans sa 60e année, et de Dame Catherine LECOMTE, son épouse, décédée à Roubaix, le 12 juin 1877, à l'âge de 63 ans et 9 mois, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'Association des anciens élèves de l'Institution Notre-Dame des Victoires fera célébrer une Messe de Requiem, dans la chapelle de l'établissement, le mercredi 9 juin, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Georges-Louis-Joseph DELANNOY, membre de l'Association, décédé à Roubaix, le 24 mai 1886, à l'âge de 23 ans et 4 mois, administré des Sacrements. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le jeudi 10 juin 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste FARVACQUE, époux de Dame Eugénie DESPIERRE, décédé subitement à Roubaix, le 30 avril 1885, dans sa 55e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 10 juin 1886, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Armand MASSON, époux de Dame Caroline VOUZELLE, décédé à Roubaix, le 8 mai 1886, à l'âge de 30 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Messieurs les membres de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer un Obit, le mardi 15 juin, à 7 heures, en l'église Notre Dame. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église de Mouveaux, le jeudi 10 juin 1886, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Aimée-Rosalie-Joseph LEHOUCQ, veuve de M. Prosper-Alexandre-Joseph LEPLAT, décédée à Mouveaux, le 9 mai 1886, dans sa 81e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considerer le present avis comme en tenant lieu. 12845

**LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS**

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.



## FAITS DIVERS

**Un accident** des plus dramatiques s'est produit samedi vers midi, à l'hôtel de la Haute-Mère-Dieu, à Châlons. Deux jeunes gens, M. Albert de P... et Mlle Suzanne B... ont tenté de se suicider, dans les circonstances suivantes que rapporte le *Courrier de la Champagne* :

M. de P... est lieutenant dans un régiment de Nancy et son père est colonel dans une ville de l'extrême frontière de l'Est. Il aimait éperdument Mlle B..., qui appartient à une famille très honorable, et dont le père est commandant et officier de la Légion d'honneur.

Le colonel de P..., refusa à son fils l'autorisation de se marier avec Mlle B..., mais il ne se laissa pas vaincre par les supplications de celui-